



## PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, le 28/05/2020

#### EN DRÔME, VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ PAR LA CAF, la MSA ET PÔLE EMPLOI

La crise épidémique actuelle pèse lourdement sur les conditions de vie des personnes modestes. Ainsi depuis le 15 mai, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), Pôle Emploi et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) versent une aide exceptionnelle de solidarité à ces foyers modestes qui subissent plus durement les conséquences de la crise épidémique.

Cette aide concerne 28 286 foyers drômois.

Les foyers allocataires du RSA et de l'ASS perçoivent une aide de 150€ à laquelle s'ajoute 100€ supplémentaires par enfant à charge. Cette aide concerne 10 986 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et 3 020 bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS). Par ailleurs, toutes les familles bénéficiaires d'aides au logement, qui ne touchent ni le RSA ni l'ASS, bénéficient d'une aide de 100€ par enfant à charge. En Drôme, les bénéficiaires de cette aide sont au nombre de 14 280.

Cette aide s'ajoute aux aides sociales distribuées mensuellement tout au long de l'année, et sera versée automatiquement aux personnes qui y ont droit.

Au niveau régional, l'aide exceptionnelle de solidarité versée par la CAF et Pôle Emploi concerne plus de 382 110 foyers hors régime agricole. Au niveau national, 4,1 millions de foyers dont près de 5 millions d'enfants bénéficient de cette aide exceptionnelle, ce qui représente un budget de 900 millions d'euros.

Cette aide exceptionnelle complète les mesures sociales prises depuis le début de la crise sanitaire : maintien des minima sociaux, hébergement d'urgence, accès à l'alimentation et aux soins, aide alimentaire, garantie de continuité éducative, mise à l'abri des jeunes protégés de l'enfance, indemnisation du chômage partiel, approvisionnement en masques, mobilisation de volontaires et soutien financier du secteur associatif. 800 000 jeunes de moins de 25 ans en situation de précarité se verront attribuer une aide de 200 euros versés les 1<sup>er</sup> ou 15 juin prochains.

**Cabinet du Préfet  
Service Départemental de la  
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78  
Mél : [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)



Préfet de la Drôme



@Prefet26